

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1409

Société : RAM 133544

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : MHAMSI MUSTAPHA

Date de naissance : 1951 (01.01.1951)

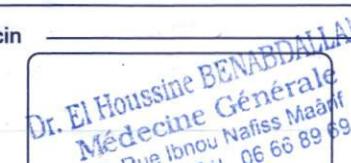
Adresse : 5, RUE KADI TAJS APN. N° 6

MARRIF CASA

Tél. : 05 22 642860 Total des frais engagés : 1329 Dhs

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/10/2022

Nom et prénom du malade : JAW.HARI JAMILA Age: 61

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : OMIS - HJA Dystrophie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

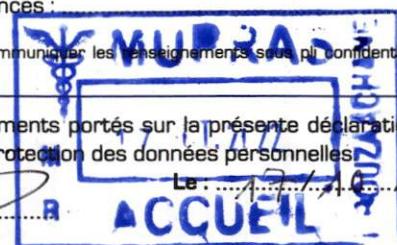
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 13/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.10.2022	c		1150,00	Dr. El Housseini D.J.M. Médecin Dentiste Nafiss Ma Casablanca - Tél: 06 66 69 67

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA MOSQUEE Docteur en Pharmacie 16, Rue de l'Atlas - Casablanca Tél: 06 66 69 67 72	13/10/22	1.179,50

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Co-aprovel 150mg/12,5mg b28 P.P.V : 134,30 DH 6 118000 081028	
Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Co-aprovel 150mg/12,5mg b28 P.P.V : 134,30 DH 6 118000 081028	
Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1 Ain sebaâ Casablanca Co-aprovel 150mg/12,5mg b28 P.P.V : 134,30 DH 6 118000 081028	

AUXILIAIRES MEDICAUX

Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires			
		AM	PC	IM	IV

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de tra

AUGMENTIN 500 mg/62,50 mg
32 comprimés pelliculés

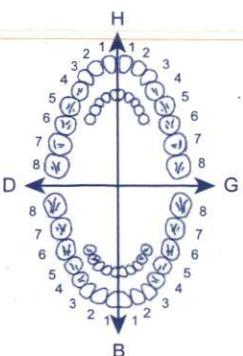


6 118000 161288

PPV: 138,30 DH
LOT: 649724
PER: 03/24

RESPECTER LES DOSES PR

Liste I. Uniquement sur ordor



O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

غلوکوفاج 850 مع
كلورهيدرات الميتفورمدين

45,20



6 118000 080640

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANT DES SOINS
Glucophage® 850 mg
60 Comprimés pelliculés



6 118000 080640

45,20

غلوکوفاج 850 مع
كلورهيدرات الميتفورمدين
60 قرص مغلف

عن طريق الفم

Docteur El Houssine BENABDALLAH

Médecine Générale

67, rue Ibnou Nafiss (ex-Faucilles)

Maârif - Casablanca

Tél. : 05.22.23.54.41 - GSM : 06.66.89.69.19

الدكتور الحسين بنعبد الله

الطب العام



67، زنقة ابن النفيس (فوسيل سابقاً)

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 06.66.89.69.19 - المحمول : 05.22.23.54.41

Casablanca , le 13 - 10 - 2022 في : الدار البيضاء ، في :

32 JAWHARA



138,30

- Antimotilin 200 mg x 8,

45,20x2

- Simugest 550 mg



103,40x4

- TPH 012 2



134,30x4

- CAY 026 15

Dr. El Houssine BENABDALLAH
Médecine Générale
67, Rue Ibnou Nafiss Maârif
Casablanca - Tel: 05.22.23.54.41



1.179,50

TPH 011 12

Dr. El Houssine BENABDALLAH
Médecine Générale
67, Rue Ibnou Nafiss Maârif
Casablanca - Tel: 06.66.89.69.19

PHARMACIE DE LA MUSQUET

Dr. NABIL

Docteur en Pharmacie

76, Rue de l'Atlas - Maârif Casablanca

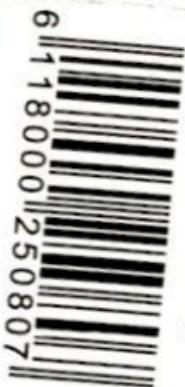
Tél: 05.22.99.42.72

20 mg

28

COMPRIMÉS
PELLICULÉS

6 118000 250807



TAHOR® 20mg
28 comprimés pelliculés

UT. AV. :

P.P.V

02 2025

40

LOT N°:

103

FY4485

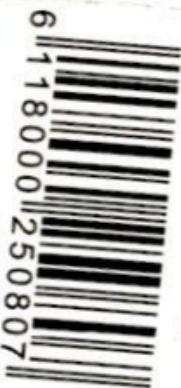
09366138/3

20 mg

28

COMPRIMÉS
PELLICULÉS

6 118000 250807



TAHOR® 20mg
28 comprimés pelliculés

UT. AV. :

P.P.V

02 2025

40

LOT N°:

103

FY4485

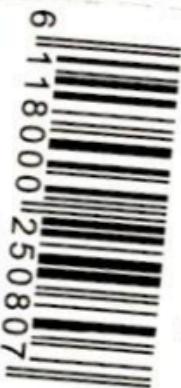
09366138/3

20 mg

28

COMPRIMÉS
PELLICULÉS

6 118000 250807



TAHOR® 20mg
28 comprimés pelliculés

UT. AV. :

P.P.V

02 2025

40

LOT N°:

103

FY4485

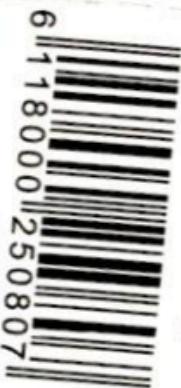
09366138/3

20 mg

28

COMPRIMÉS
PELLICULÉS

6 118000 250807



TAHOR® 20mg
28 comprimés pelliculés

UT. AV. :

P.P.V

02 2025

40

LOT N°:

103

FY4485

09366138/3



PHARMACIE DE LA MOSQUEE

76 , RUE DE L'ATLAS . MAARIF

R.C :416052

Patente:35712176

T.V.A :52360

C.N.S.S:9979587

Tél :05.22 98.42.73

Le 13/10/2022

FACTURE N°631170

N° ICE : 001647317000045

JAWHARI JAMILA

N° IF : 14485188

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
2	GLUCOPHAGE 850 GM COMP	45.20	90.40		
4	TAHOR 20 MG * 28 CP	103.40	413.60		
4	COAPROVEL 150/12,5 * 28 CP	134.30	537.20		
1	AUGMENTIN COMP 500 * 32 CP	138.30	138.30	9.05	7.00

PHARMACIE DE LA MOSQUEE
Dr. NABIL
Docteur en Pharmacie
76, Rue de l'Atlas Maârif Casablanca
Tél: 05.22.98.42.73

TOTAL T.T.C :

1 179.50

Nbr Articles	TVA 7% Base :	138.30	Montant :	9.05	TVA 20% Base :		Montant
--------------	---------------	--------	-----------	------	----------------	--	---------

Arrêté la présente facture à la somme de :
Mille Cent Soixante-dix Neuf Dirhams et 50 centimes.